

TEXTE COMPARATIF

(Document de travail - texte ne pouvant être amendé)

Proposition de résolution

tendant à la création d'une commission d'enquête sur
la structuration, le financement, **les moyens et les modalités
d'action des groupuscules auteurs de violences à l'occasion
des manifestations et rassemblements intervenus entre le 16
mars et le 3 mai 2023, ainsi que sur le déroulement de ces
manifestations et rassemblements** l'organisation
des groupuscules et la conduite des manifestations illicites
violentes entre le 16 mars 2023 et le 4 avril 2023

Commenté [CL1]: [Amendement CL7](#)

Le présent texte comparatif ne constitue qu'un document de travail faisant apparaître l'évolution du texte à l'issue des travaux de la commission. Figurent :

- ~~en caractères barrés~~, les dispositions supprimées par la commission ;
- **en caractères gras**, les dispositions introduites par la commission.

Les liens dans la marge de droite permettent un accès direct au dispositif de chaque amendement adopté par la commission.

Article unique

En application des articles 137 et suivants du Règlement de l'Assemblée nationale, il est créé une commission d'enquête, composée de trente membres, sur la structuration, le financement, **les moyens et les modalités d'action des groupuscules auteurs de violences à l'occasion des manifestations et rassemblements intervenus entre le 16 mars et le 3 mai 2023 ainsi que sur le déroulement de ces manifestations et rassemblements** ~~l'organisation des groupuscules et la conduite des manifestations illicites violentes entre le 16 mars 2023 et le 4 avril 2023~~.

Commenté [CL2]: [Amendement CL8](#)